

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 344 DU 09 JUIN 2016

chargeant **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, pour la période du 02 au 03 juin 2016.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, son intérim sera assuré, du 02 au 03 juin 2016, par **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON